



- ou lisez le Lipenchais :

5  
L  
E  
R  
O  
I  
N

Document :



**2** Le roi, le plus puissant des seigneurs  
Scène d'hommage entre un vassal et son seigneur, le roi. Le roi n'est le vassal de personne car il est au-dessus de tous les seigneurs. Miniature tirée de *Mellodus, frère de Tristan*, XIV<sup>e</sup> siècle, Venise, Biblioteca Marciana.

## ROI N°2

Mot clé n°1 :

Résolvez ce cryptogramme :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
24				1				3						18						16					

E \_ \_ E \_ \_ I O \_ \_ U \_ O \_ A I \_ E \_ O \_ A \_  
1 12 22 1 11 14 3 18 11 17 16 17 18 25 24 3 11 1 8 18 26 24 10

Documents :

- vidéo (voir génially)

- documents :

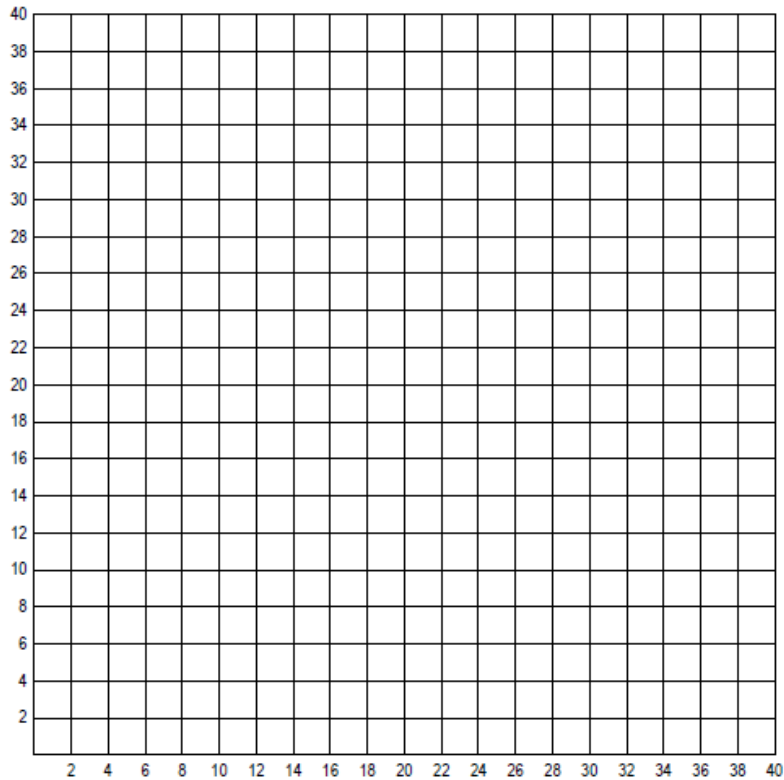
**Domaine royal** : ensemble des terres, des biens et des droits relevant directement du pouvoir du roi au sein du royaume de France. Le roi est le seigneur de ces terres et il en tire ses revenus.



Mot clé n°2 :

Reliez chaque série de points pour révéler le mot clé :





(14, 16) (14, 24) (24, 24) (24, 16) (28, 16) (30, 16) (34, 16)  
 (18, 24) (18, 16) (22, 16) (6, 16) (6, 20) (8, 24) (10, 20) (10, 16)  
 (12, 24) (16, 24) (36, 16) (40, 16) (40, 20) (36, 20) (36, 24) (40, 24)  
 (12, 16) (16, 16) (2, 20) (2, 24) (0, 24) (0, 16) (4, 16) (4, 20) (0, 20)  
 (6, 20) (10, 20) (30, 24) (34, 24) (32, 16) (32, 24)

**Documents :**

**Des officiers royaux**  
 Jusqu' alors, le roi était représenté dans son domaine par des prévôts, chargés de gérer les propriétés et de faire exécuter les ordonnances royales. Leur charge était affermée : les prévôts remettaient au roi une partie des revenus des terres qu'ils administraient et gardaient le reste pour eux. Ils se montraient assez peu dociles. Comme Philippe-Auguste agrandit beaucoup le domaine royal, leur nombre et leur importance augmenta ; il devint nécessaire de les surveiller.  
 Philippe-Auguste institua alors les baillis. C'étaient des fonctionnaires nommés et payés par le roi. Ils contrôlaient chacun un certain nombre de prévôtés, centralisaient les recettes, rendaient justice en appel, assuraient bon ordre et police. Plusieurs fois l'an, ils venaient rendre compte de leur mission. Dans les régions du sud de la Loire, l'office des baillis fut tenu par des sénéchaux.

*Documents*

**Bailli :** officier qui s'occupe de la justice, des finances et de l'armée royale dans sa région. Il est au service du roi et lui permet d'imposer son autorité dans son domaine et face aux seigneurs.



**Mot clé n°3 :**

Récupérez votre agamographe et pliez-vous en quatre pour trouver le mot clé :



## Documents :

- vidéo (voir génially)

- documents :

**Capitale** : ville où le roi a fixé son lieu de résidence ainsi que son gouvernement ; les décisions importantes pour le royaume sont prises dans cette ville



## ROI N°3

### Mot clé n°1 :

Décoder le rébus et devinez la charade pour trouver les deux mots clé :



On cultive dans mon premier  
Mon second est la fin du nombre  
Mon troisième sert aux jeux de société  
Mon quatrième commence par "Il était une fois"  
Mon tout est un des deux mots-clef à trouver !

## Documents :

*Documents*

Pour renforcer son autorité sur le royaume et les seigneurs, le roi Louis IX met en place une véritable administration royale : il crée une chambre des comptes chargée de gérer les finances royales et un parlement qui rend la justice au nom du roi, en plus du Conseil du roi composé de spécialistes consultés pour les grandes décisions.

**Administration :**  
ensemble des personnes chargées de faire appliquer les décisions du roi

**Le roi**  
à Paris

**Cour du roi**

- Conseil du roi** discute avec le roi des affaires politiques
- Parlement** reçoit les appels en matière de justice
- Chambre des comptes** s'occupe des finances royales

**Baillis (Nord) ou sénéchaux (Sud)** s'occupent de la justice, des finances et de l'armée royale dans leur région  
dans les provinces

**La société**

1. Elle s'est peu à peu mise en place à partir du roi Philippe Auguste.

### Mot clé n°2 :

Résolvez l'énigme suivant pour trouver le code puis soumettez-le au maître du jeu :

Vingt cent mille ânes dans un pré et cent vingt dans l'autre. Combien cela fait-il de pattes et d'oreilles ?

## Documents :

« La monnaie royale aura désormais cours dans tout le royaume. Il est ordonné que nul ne puisse faire des monnaies semblables à la monnaie du Roi, et du côté croix et du côté pile. Et qu'on ne se serve d'aucune autre monnaie que celle du roi, dans le royaume, là où il n'y a pas de monnaie particulière (1). »

D'après l'ordonnance de Louis IX (1226-1270), 1263.

(1) Les monnaies frappées par les seigneurs n'auront cours que dans les terres des seigneurs qui les font frapper.

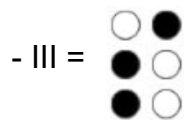


Monnaie d'or de Louis IX (face et revers de l'écu d'or), 1270

### Mot clé n°3 :

Identifiez chaque lettre du mot-clef :

- I = J



- V =



- VII =



- II =



- IV =



- VI =



### Documents :



**Le roi impose sa justice**  
Jugement de sire Enguerrand de Coucy par Louis IX.  
Miniature extraite de *Vie et miracles de Saint Louis*, Guillaume de Saint-Pathus, vers 1320.

À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la justice du roi tend à remplacer celle des seigneurs. Par la rédaction d'ordonnances, Louis IX prend de plus en plus de décisions applicables sur l'ensemble du royaume. Il instaure la présomption d'innocence et interdit le jugement de Dieu. Il généralise aussi la possibilité de faire appel à la justice du roi pour corriger un jugement rendu par un seigneur.



**4 Louis IX dictant une ordonnance**  
Miniature extraite du *Décret de Gratien*, 1288.

#### 5 Le procès d'Enguerrand de Coucy par Louis IX

« Trois nobles enfants de Flandres allaient en tirant avec arcs et flèches les lapins parmi les bois du sire de Coucy, ils furent trouvés et pris par les forestiers. Et le seigneur sans connaître la cause ni l'âge, donna sentence qu'ils soient pendus, et les fit pendre. Le roi fit appeler le sire de Coucy à la cour.

Le roi décida que celui-ci rachèterait sa vie de dix mille livres\* environ, et qu'il ferait faire deux chapelles pour les âmes des enfants. Et cette chose fut grand exemple de justice aux autres rois. »

D'après la *Chronique du moine Primat*, 1259.  
\*La livre est la monnaie de l'époque.

Ayant pendu trois hommes soupçonnés à tort de braconnage, le seigneur Enguerrand de Coucy fut condamné par le roi à une amende très élevée, à la confiscation de son droit de justice dans sa seigneurie, à des messes et à des pèlerinages.

### ROI N°4

#### Mot clé bonus :

Regardez le mot clé :



Etats généraux.  
financier, de ses sujets, Philippe IV le Bel crée les premiers  
Pour promouvoir ses actions et obtenir le soutien moral et

## Documents :

*Documents*



Le roi manque d'argent et crée un nouvel impôt, payé par le **clergé**. Le **pape** refuse cet impôt. Afin de régler la dispute, Philippe décide de réunir les représentants des 3 **ordres** : le clergé, les nobles et les bourgeois. Cette réunion, appelée « états généraux », a lieu le 10 avril 1302.

« Philippe le Bel, roi de France, rassembla à Paris de nombreux barons<sup>1</sup> et évêques et surtout il fit venir de nombreux bourgeois de chaque cité du royaume [...].  
Le jour dit, Enguerrand de Marigny<sup>2</sup>, expliqua aux gens assemblés pourquoi le roi les avait faits venir. Il leur parla de la guerre de Flandre, des dépenses qu'elle avait entraînées. Il dit aux bourgeois du royaume que le roi voulait savoir lesquels lui apporteraient une aide financière pour faire la guerre en Flandre. Tous les bourgeois qui représentaient les communes répondirent qu'ils l'aideraient volontiers. Le roi les en remercia. Après cette réunion, une taille<sup>3</sup> trop lourde fut levée dans le royaume. Le menu peuple en fut écrasé. »

■ D'après *Les Grandes Chroniques de France*, XIII<sup>e</sup> siècle.

1. Grands seigneurs.
2. Un juriste (ou légiste), conseiller du roi.
3. Un impôt sur les loyers.

## ROI N°5

### Mot clé n°1 :

Démêlez le mot clé :

I Ç W V C Z P S U X C L K S W G L S A R  
L Ç H L U K M Z N Q L J V O T C N U L X  
Z E O W W I I X R C Ç V X P F E G Q U Z  
P M G O S B T P I H U Z O S F U P N U N  
S H F F M T W Y O A W P G Z S Y Q A Q A  
S Q W D N X Y H V R S H M T V O E G C F  
P D D X N Y Z U U L F U E E D M D M M U  
B S M S M B J Y O E I G I L R Y U J P O  
O U O T A T E D P S Q U I A S D A K M G  
H D Y S Z H J I Z C O E L Q M Y I L A N  
G L P Ç M V G N C A R S S L E H Z O S Q  
A V E Ç B T A B K P G H E Q O Y G I I U  
Y J A T I F T L R E G R Z M Ç U N E Q T  
M Y C Ç T H J H O T B O T L F X I R R D  
F F M Ç R I R P H I L I P P E H F S S D  
H B X J V N X Q D E S F Y R C X Y R E S  
W V T Q R Z E M O N A R C H I E J D J A  
F A B X X Y J V F S Z G X C B Y I X C T  
Z M R N P I J Q Q Z L C J H J N K D U V  
M M C V N M O G M D B V Y L G R P K P K

ROI  
CAPETIENS  
VALOIS  
PHILIPPE  
AUGUSTE  
LOUIS  
CHARLES  
ETAT  
MONARCHIE  
HUGUES  
CAPET  
POUVOIR

## Documents :

Pour ne plus dépendre de la bonne volonté de ses vassaux, Charles VII va mettre en place une armée royale permanente, c'est-à-dire toujours disponible et sous les ordres directs du roi.

## Documents

**Une armée professionnelle et salariée**

En 1445 : 15 compagnies d'ordonnances permanentes de 100 lances chacune (une lance = 6 hommes.)

**Les francs-archers**  
(un soldat levé par paroisse en cas de nécessité)




L'artillerie royale à l'œuvre au siège de Bordeaux en 1453. Enluminure issue du *Recueil des Chroniques et Anciennes Istories de la Grant Bretagne*, par Jean de Wavrin, BNF

### 7 Charles VII crée une armée royale permanente

a. Création de garnisons, les compagnies de la grande ordonnance<sup>1</sup> (1445)

Pour faire cesser la pillerie qui longuement a eu cours en notre royaume [...], nous avons ordonné [...] que les [gens d'armes seront logés dans les bonnes villes] pour qu'aucun mal ne soit fait à nos sujets et à notre pays.

b. Création des francs-archers, les compagnies de la petite ordonnance (1448)

Nous avons avisé que, en chaque paroisse de notre royaume, il y aura un archer qui sera et se tiendra continuellement en équipement suffisant [...]. Ils seront tenus de s'entraîner à toutes les fêtes, pour nous servir toutes les fois que nous le leur demanderons.

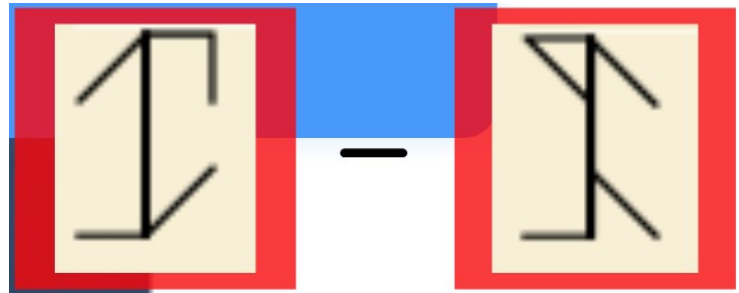
<sup>1</sup> Une loi royale.

### Mot clé n°2 :

Utilisez le système cistercien pour trouver les deux dates codées puis cherchez sur internet à quel événement elles correspondent pour récupérer le mot clé :

Le système cistercien permet de coder les nombres de 1 à 9 999 sur un seul symbole. Il se compose d'une ligne droite verticale et de quatre quadrants. Chacun des quadrants reprend la numération décimale de position : le quadrant supérieur droit indique le chiffre des unités, le quadrant supérieur gauche indique le chiffre des dizaines, le quadrant inférieur droit indique le chiffre des centaines et le quadrant inférieur gauche indique le chiffre des milliers.

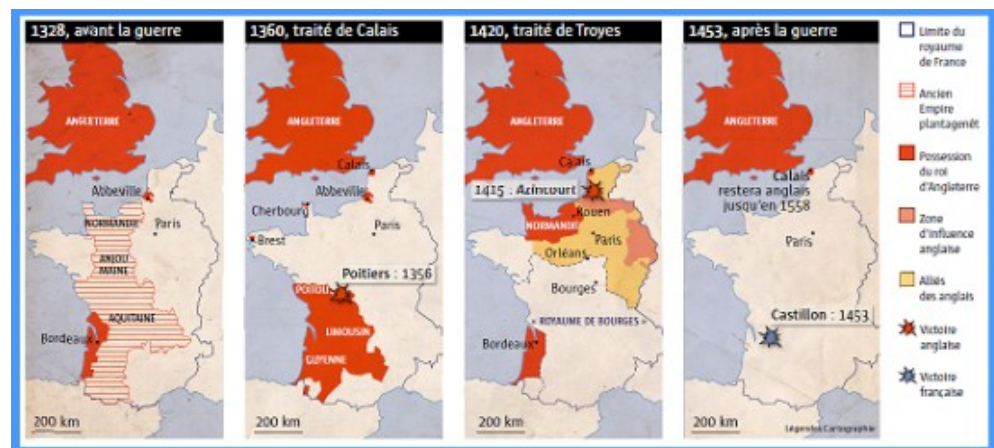
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	20	30	40	50	60	70	80	90
100	200	300	400	500	600	700	800	900
1000	2000	3000	4000	5000	6000	7000	8000	9000



### Documents :

- vidéos (voir génially)

- document :



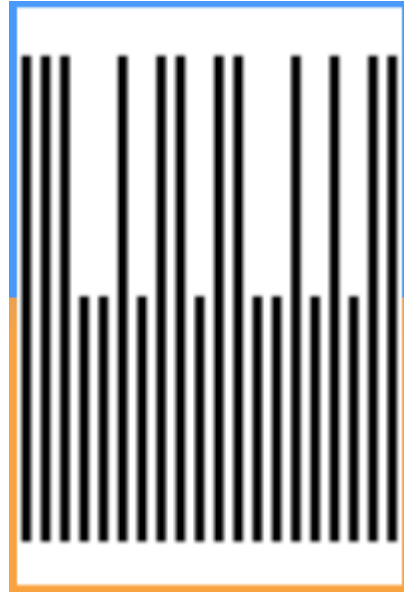
# ROI N°6

## Mot clé :

Trouvez la date de création du mot clé et soumettez-la au maître du jeu :

Code barre planet : chaque chiffre du code est représenté par 5 barres. Une barre longue = 1 et une barre courte = 0.

0	00111	1	11100
2	11010	3	11001
4	10110	5	10101
6	10011	7	01110
8	01101	9	01011



## Documents :



### BIOGRAPHIE

**Louis XI (1423-1483)**

Pendant tout son règne Louis XI lutte contre les grands seigneurs du royaume unis contre lui. Il gouverne avec autorité, soutenu par le peuple. Il rend permanents les impôts royaux pour payer les gens de guerre.

Cela lui permet aussi d'accroître ses ressources. Il triomphe ainsi des seigneurs les plus puissants du royaume qui menaçaient son autorité et agrandit le domaine royal.

## Document

### Les impôts royaux permanents



**Impôt direct** : la taille royale (impôt sur les loyers dont sont exemptés le clergé, la noblesse et certaines villes).

**Impôts indirects** : la gabelle (impôt sur la vente du sel), les aides (impôt sur le commerce.)

